



Document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme

Projet de règlement numéro MRC-982 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain.

Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent document indique la nature des modifications qu'une municipalité sur le territoire de la MRC de Drummond devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme afin de se conformer au *Règlement numéro MRC-982* modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé lorsque ce dernier sera en vigueur.

Le *Règlement numéro MRC-982* vise à :

1. Mettre à jour le cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain

Les municipalités concernées par le *Règlement numéro MRC-982* devront, conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter tout règlement de concordance, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement.

Tableau : Éléments de concordance au règlement MRC-982

Municipalité assujettie	Nature des modifications à apporter aux plans et règlements d'urbanisme	Référence à l'article du règlement MRC-982
<p>Ensemble des municipalités touchées par les zones exposées aux de glissements de terrain et les talus de 5 m :</p> <p>Drummondville L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil village Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Sainte-Brigitte-des-Saults Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Guillaume Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire</p>	<p>Les municipalités identifiées doivent intégrer à leur réglementation d'urbanisme la mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain.</p>	<p>Article 1</p>

ADOPTÉ LE : 15 octobre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 27 octobre 2025



John Husk
Directeur général et greffier-trésorier